

REGLEMENT PRODUITS POUR BATIMENTS 305/2011 – DECLARATION DE PERFORMANCE

n°	019-CPR-2018/11/07	rev. 0.1
1.	Code d'identification unique du produit-type Dispositif anti-panique OLTRE BAR 8016 – 8023 – 8036 – 8039A – 8041 – 8101 – 8106 – 8106X – 8170A – 8416 – 8436 – 8451 – 8453 – 8480A – 8504FA – 8540XA – 8542XA – 8595 – 8106K – 8504FK – 8504X – 8023K – 8036K – 8041K – 8106XK – 8416K – 8436K – 8453K – 8540XAK – 8100 – 8100I – 8105 – 8105I – 8170 – 8450 – 8450I – 8452 – 8452I – 8480 – 8504F – 8504FI – 8540X – 8540XI – 8542X – 8542XI – 8105K – 8105X – 8105XK – 8540XK – 8565 – 8452K – 8440I – 8442I Kit: 8804 – 8805 – 8806 – 8806L – 8844 – 8845 – 8846 – 8894A – 8895A X: finition inox - K: emballage individuel	
2.	Emploi prévu	Utilisation sur les issues de secours sur portes avec caractéristiques standard ou coupe-feu
3.	Fabricant	FAPIM S.p.A. – Via delle Cerbaie, 114 – 55011 Altopascio (LU) – Italie
4.	Système EVCP	Système 1
5.	Règle harmonisée	UNI EN 1125:2008
6.	Organisme notifié	n° 0497 - CSI S.p.A. - Viale Lombardia, 20 – 20021 Bollate (MI) – Italie

PERFORMANCE DECLAREE		
Caractéristiques essentielles	Performance	Règle technique harmonisée
Capacité d'ouverture (pour portes sur les issues de secours) § 4.2.1		UNI EN 1125:2008
§ 4.1.2 fonction d'ouverture	≤ 1 s	
§ 4.1.3 montage du dispositif pour les issues anti-panique	Monté sur la surface intérieure de la porte	
§ 4.1.5 arêtes et angles exposés	≥ 0,5 mm	
§ 4.1.7 porte à deux battants	Le projet du dispositif permet l'ouverture des deux battants	
§ 4.1.9 installation de la barre	Z ≤ 150 mm	
§ 4.1.10 longueur de la barre	X ≥ 60% Y	
§ 4.1.11 saillie de la barre	Degré 2: W ≤ 100 mm	
§ 4.1.12 embout de la barre	La barre n'est pas en saillie au-delà de tous les supports	
§ 4.1.13 surface de la barre d'actionnement	V ≥ 18 mm – V = 30 mm	
§ 4.1.14 barre d'essai	Le dispositif ne piège pas l'élément d'essai Ø 10 mm	
§ 4.1.15 espace libre par rapport à la surface de la porte	R ≥ 25 mm	
§ 4.1.16 espace libre accessible	L'élément d'essai (10x15x20 mm) n'empêche pas l'actionnement correct du dispositif	
§ 4.1.17 mouvement libre de la porte	Le dispositif pour les issues anti-panique n'empêche pas le mouvement de la porte une fois débloquée	
§ 4.1.18 élément vertical de fermeture supérieure	En appuyant sur l'élément de fermeture inférieure vers le haut, l'élément supérieur ne se débloque pas	
§ 4.1.20 gâches	Les gâches donnent protection à n'importe quelle partie de la porte ou du dormant qui pourrait être endommagée par le dispositif pour les issues anti-panique pendant le cycle d'ouverture et de fermeture	
§ 4.1.21 dimensions des gâches	H ≤ 15 mm; M ≤ 45°; P ≤ 3 mm	
§ 4.1.23 masse et dimensions de la porte	Masse de la porte: jusqu'à 200 kg; Hauteur max. battant: 2520 mm Largeur max. battant: 1320 mm	
§ 4.1.24 dispositif d'accès de l'extérieur	Le dispositif d'accès de l'extérieur ne peut pas être actionné de l'intérieur de la porte	
§ 4.2.2 force d'ouverture	F ≤ 80 N pas sous pression; F ≤ 220 N sous pression	
§ 4.2.7 condition requise de sécurité des biens	Degré 2: F = 1000 N	

7.

PERFORMANCE DECLAREE		
Caractéristiques essentielles	Performance	Règle technique harmonisée
Durabilité de la capacité d'ouverture contre le vieillissement et la dégradation (pour portes sur les issues de secours) § 4.2.1		UNI EN 1125:2008
§ 4.1.4 – 4.2.9 résistance à la corrosion	Degré 5 (480 h) – Exceptionnellement élevée, en conformité à la règle EN 1670	
§ 4.1.6 intervalle de température	Le fonctionnement à -10 °C et +60 °C avec augmentation maximale de force du 50% a été vérifié	
§ 4.1.19 – 4.2.6 couverture pour tringles verticales	F ≥ 500 N	
§ 4.1.22 lubrification	Suivant les instructions d'emploi et entretien, lubrifier tous les 20.000 cycles	
§ 4.2.3 force de re-accrochement	F ≤ 50 N; F = 2,5 N	
§ 4.2.4 durabilité	Degré 7: 200.000 cycles	
§ 4.2.5 résistance à l'emploi impropre – barre horizontale	La barre résiste à une force d'abus d'au moins 1000 N	
§ 4.2.6 résistance à l'emploi impropre – tringles verticales	F ≥ 500 N	
§ 4.2.8 – 4.2.2 - 4.1.17 examen final	F ≤ 80 N pas sous pression; F ≤ 220 N sous pression Le mouvement libre de la porte a été vérifié	
Capacité de fermeture automatique C (pour portes coupe-feu / coupe-fumée sur issues de secours) § 4.2.1		
§ 4.2.3 force de re-accrochement	F ≤ 50 N; F = 2,5 N	
Durabilité de la capacité de fermeture automatique C contre le vieillissement et la dégradation (pour portes coupe-feu / coupe-feu sur les issues de secours) § 4.2.1		
§ 4.2.4 durabilité	Degré 7: 200.000 cycles	
§ 4.2.3 force de re-accrochement	F ≤ 50 N; F = 2,5 N	
Résistance au feu E (intégrité) et I (isolation) (pour portes coupe-feu sur les issues de secours) § 4.2.1		
§ 4.1.8 – appendice B Aptitude d'un dispositif pour les issues anti-panique à emploi sur coupe-feu – conditions requises supplémentaires	Degré B – dispositif apte aux portes coupe-feu	
Contrôle des substances dangereuses		
§ 4.1.25 - note 2 point ZA.1	Le dispositif ne contient ni relâche substances dangereuses par rapport aux niveaux les plus hauts spécifiés dans les règlements européens et nationaux en vigueur	

Classification du dispositif					Règlement 305/2011		Art. 6 § 3, alinéa d		
3	7	6	B	1	5	2	2	A	A
Catégorie d'emploi	Durabilité	Masse de la porte	Utilisation portes coupe-feu / coupe-fumée	Sécurité pour les personnes	Résistance à la corrosion	Sécurité pour les biens	Saillie de la barre	Type d'actionnement de la barre	Champ d'application de la porte

8.	La performance du produit ci-dessus identifié est conforme à l'ensemble des performances déclarées. En conformité au règlement (UE) No. 305/2011 la présente déclaration est délivrée sous la responsabilité exclusive du fabricant identifié ci-dessus								
	Nom	Ing. Raffaele Vezzosi							
	Fonction	Responsable Gestion Système Qualité et Certification du Produit							
	Altopascio, 2018/11/07								